

Samedi 27 février 2010

FAITS DIVERS

Gard

Présence de PCB, pêche interdite

La préfecture du Gard a interdit hier la pêche en vue de la consommation et de la commercialisation dans plusieurs cours d'eau du département. Cette mesure concerne «*toutes les espèces de poissons pêchés dans le cours d'eau de l'Avène et certaines espèces du Vistre*», où des teneurs élevées en polychlorobiphényles (PCB) ont été constatées. Elle fait suite à des analyses sur des poissons pêchés dans ces cours d'eau, de taux de contaminations en dioxine et PCB supérieurs aux normes admises. Interdits à la vente depuis 1987, les polychlorobiphényles, plus connus sous le nom de pyralènes, présentent des risques pour la santé en cas d'ingestion «*régulière et sur une longue période*». Fin décembre 2009, la préfecture des P-O avait, pour la même raison, interdit la pêche dans le fleuve Têt.

Port-Vendres (P-O)

Plaintes contre de la dynamite

Quatre habitants de Port-Vendres ont déposé plainte hier soir à l'encontre du préfet des P-O et du maire de la commune pour mise en danger d'autrui après la découverte de chargements réguliers de dynamite sur le port. Un trafic portuaire commencé en 2009 et ignoré jusqu'à présent de la population.